



## **Syndicat des Eaux du Tonnerrois**

17-19 rue Aristide Briand  
89700 TONNERRE  
03 73 91 00 14

# **Rapport d'Orientation Budgétaire 2025**

## ***Trajectoire budgétaire 2024 - 2029***

---

### **BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

---



5 rue du Four 71490 DRACY-LES-COUCHES  
SARL au capital de 1000 € - RCS de Chalon-sur-Saône SIRET 848 273 074 00015  
APE 7112B - TVA intracommunautaire : FR81 848 273 074  
06 71 19 87 80 - n.muller@horizons-perspectives.fr - www.horizons-perspectives.fr

# SOMMAIRE

<b>PARTIE 1. CONTEXTE</b>	<b>3</b>
1.1 CADRE JURIDIQUE	3
1.2 LA COLLECTIVITE	3
1.3 CADRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE DU SYNDICAT	3
<b>PARTIE 2. LES RESULTATS 2020 - 2024</b>	<b>4</b>
2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
2.1.1 <i>Exécution générale</i>	4
2.1.2 <i>Comparaison des dépenses réalisées avec le prévisionnel fixé lors du DOB 2024</i>	4
2.1.3 <i>Comparaison des recettes réalisées avec le prévisionnel fixé lors du DOB 2024</i>	5
2.1.4 <i>Résultats et épargnes</i>	5
2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT	6
2.2.1 <i>Exécution générale</i>	6
2.2.2 <i>Résultat de la section d'investissement</i>	7
<b>PARTIE 3. ANALYSE DE LA STRUCTURATION BUDGETAIRE</b>	<b>8</b>
3.1 STRUCTURATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8
3.1.1 <i>Dépenses liées aux ressources humaines</i>	8
3.1.2 <i>Correction des factures</i>	8
3.1.3 <i>Dépenses d'exploitations</i>	8
3.1.4 <i>Dépenses financières</i>	9
3.1.5 <i>Dépenses de structure</i>	9
3.1.6 <i>Redevances reversées</i>	9
3.2 STRUCTURATION GENERALE DES RECETTES	10
<b>PARTIE 4. LA STRUCTURE ET L'ETAT DE LA DETTE</b>	<b>11</b>
4.1 PRESENTATION DE LA DETTE	11
4.2 RATIOS ET INDICATEURS D'ANALYSE DE LA DETTE	11
<b>PARTIE 5. L'ETAT DES EFFECTIFS</b>	<b>13</b>
5.1 ETAT DES EFFECTIFS	13
5.1.1 <i>Effectifs totaux (pourvus et non pourvus)</i>	13
5.1.2 <i>En mise à disposition et prestations extérieures</i>	13
5.1.3 <i>Effectifs totaux</i>	13
5.2 LA REMUNERATION DU PERSONNEL	13
5.3 DUREE DU TRAVAIL	13
<b>PARTIE 6. TRAJECTOIRE BUDGETAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024–2029</b>	<b>14</b>
6.1 CONSTRUCTION DE LA TRAJECTOIRE BUDGETAIRE	14
6.2 PRESENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2024 - 2029	14
6.3 PRESENTATION DES EVOLUTIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14
6.3.1 <i>Dépenses de fonctionnement</i>	14
6.3.2 <i>Recettes de fonctionnement</i>	15
6.4 FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	15
6.5 VISUALISATION DES RESULTATS	16
6.6 VISUALISATION DES TARIFS	18

# PARTIE 1. CONTEXTE

---

## 1.1 Cadre juridique

Depuis la loi n° 92-125 « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif. Le DOB est encadré par l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,
- Pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux. Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

Le rapport est transmis au représentant de l'état et doit être publié. Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

## 1.2 La collectivité

Le SET a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019 lors du regroupement de plusieurs collectivités (communes et syndicats intercommunaux) dans le département de l'Yonne. Il exerce les compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif. A l'heure actuelle, 48 collectivités lui ont délégué la compétence de gestion du service public de l'eau potable, de la production jusqu'à la distribution.

La compétence de l'eau potable et son budget est donc organisée comme suit :

- 40 communes sont gérées en régie directe, dont 21 communes gérées avec l'appui d'un accord-cadre de prestation de service
- 8 communes sont gérées au travers de contrats de délégation de service public (Ville de Tonnerre + ex SIAEP de Châtel Gérard).

## 1.3 Cadre budgétaire et comptable du Syndicat

Le Syndicat des Eaux du Tonnerrois fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec quatre budgets : un budget d'eau potable, un d'assainissement, un d'assainissement non collectif et un budget général. Les budgets d'eau, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif sont retranscrits via la nomenclature comptable M49 tandis que le budget principal est retranscrit via la nomenclature M57.

## PARTIE 2. LES RESULTATS 2020 - 2024

La plupart des évaluations budgétaires sont réalisées « hors redevances de l'Agence de l'eau », pour évaluer les seules recettes et dépenses relevant de l'exercice du service par la collectivité. En effet les redevances de l'Agence de l'Eau sont encaissées et reversées à 100 % par le syndicat, mais avec parfois un décalage d'exercice budgétaire. De facto les résultats globaux de la section de fonctionnement peuvent être surestimés ou sous-estimés suivant l'efficacité des encaissements/ versements des redevances.

*Note : l'analyse des résultats est présentée sur 5 années glissantes. C'est pourquoi avec l'ajout de l'exercice 2024, la mention des résultats 2019 n'apparaît plus.*

### 2.1 Section de fonctionnement

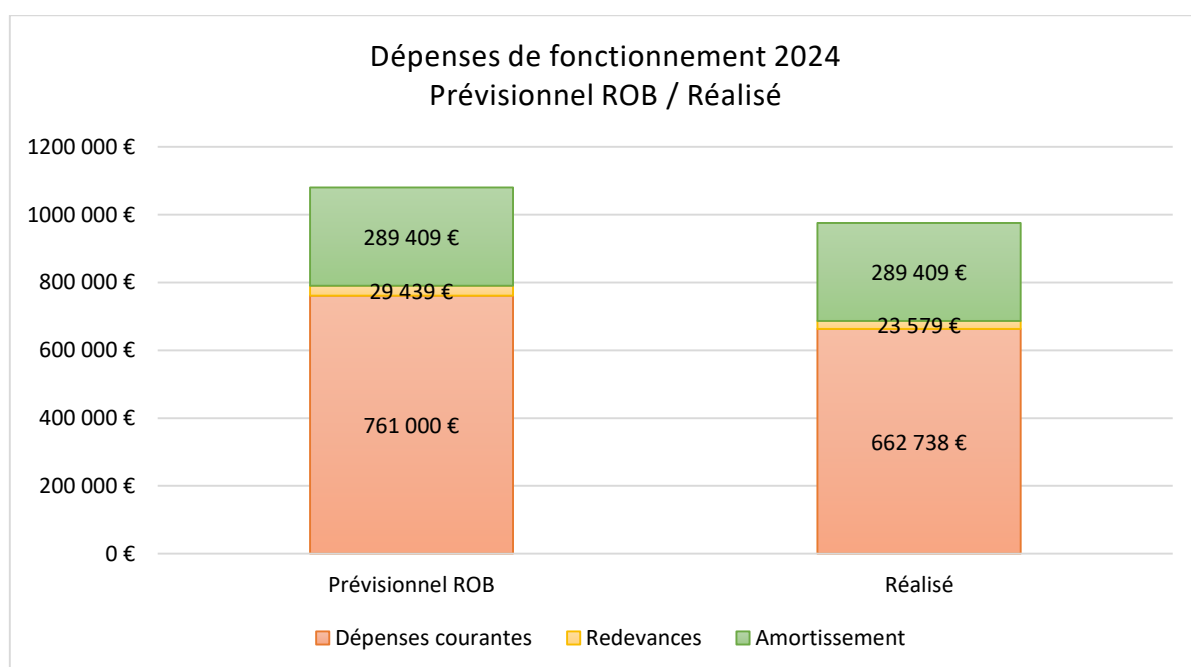
#### 2.1.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget de fonctionnement :

	2020	2021	2022	2023	2024
(DRF) Dépenses réelles	598 783 €	664 312 €	659 199 €	721 163 €	686 317 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	546 083 €	639 865 €	631 041 €	694 304 €	662 738 €
(DOF) Dépenses d'ordre	409 342 €	333 464 €	289 950 €	357 087 €	289 409 €
Déficit antérieur N-1					
<b>TOTAL DEPENSES (F)</b>	<b>1 008 125 €</b>	<b>997 775 €</b>	<b>949 149 €</b>	<b>1 078 250 €</b>	<b>975 726 €</b>
(RRF) Recettes réelles	767 213 €	790 561 €	749 659 €	871 032 €	899 578 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	741 252 €	765 803 €	724 626 €	821 543 €	875 526 €
(ROF) Recettes d'ordre	192 845 €	151 952 €	135 266 €	167 781 €	139 781 €
Excédent budget N-1	416 160 €	368 051 €	312 788 €	248 564 €	209 127 €
<b>TOTAL RECETTES (F)</b>	<b>1 376 218 €</b>	<b>1 310 564 €</b>	<b>1 197 713 €</b>	<b>1 287 377 €</b>	<b>1 248 487 €</b>

#### 2.1.2 Comparaison des dépenses réalisées avec le prévisionnel fixé lors du DOB 2024

Les chiffrages du « prévisionnel ROB » correspondent aux éléments budgétaires communiqués lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2024. Les dépenses courantes comprennent les charges générales (011), les charges de personnel (012), les dépenses financières (66) ... Les redevances correspondent aux dépenses relatives aux redevances de l'Agence de l'eau (enregistrée au chapitre 014).



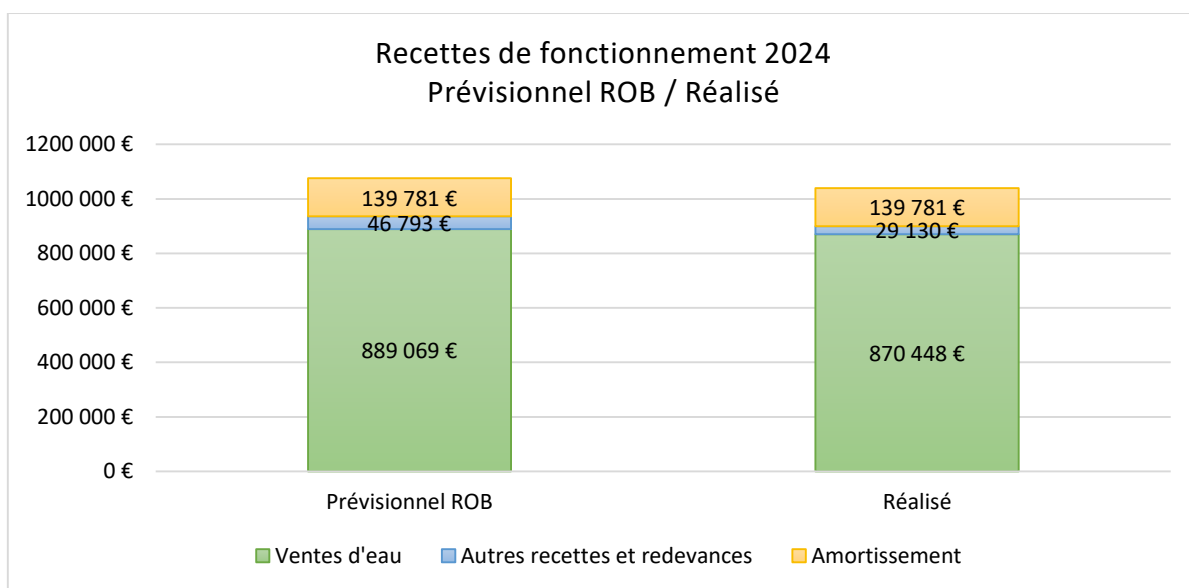
### Conclusion sur les dépenses :

- L'exécution des dépenses de fonctionnement est nettement moins élevée que le prévisionnel fixé lors du ROB 2024, à hauteur de - 9,6%.
- Ce qui démontre la capacité du Syndicat à établir un prévisionnel cohérent et prudent et à suivre l'exécution de son budget.

### 2.1.3 Comparaison des recettes réalisées avec le prévisionnel fixé lors du DOB 2024

Les chiffrages du « prévisionnel ROB » correspondent aux éléments budgétaires communiqués lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2024.

Les recettes de vente d'eau correspondent aux produits des abonnements et de la vente d'eau facturée aux abonnés. Les autres recettes sont celles issues des travaux réalisés, des subventions d'exploitation et des autres produits (redevances Agence et redevances assainissement collectif). Les redevances Agence correspondent aux recettes encaissées auprès des abonnés pour le compte de l'Agence de l'eau.



### Conclusion sur les recettes :

- L'exécution des recettes de fonctionnement est légèrement inférieure au prévisionnel fixé lors du ROB 2024, à hauteur de - 3,4 % par comparaison avec le réalisé.
- Ce qui démontre la capacité du Syndicat à établir un prévisionnel cohérent et à suivre l'exécution de son budget.

### 2.1.4 Résultats et épargnes

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « capacité d'autofinancement ».

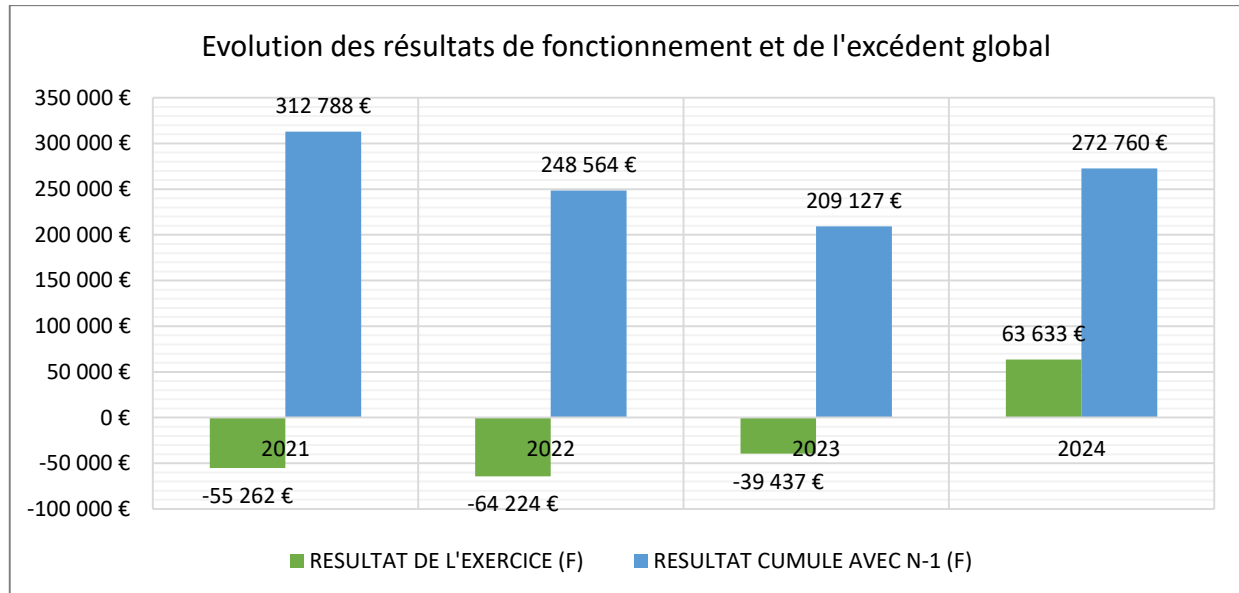
Le résultat est la différence entre l'épargne brute et le solde des amortissements (recettes – dépenses).

	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat de l'exercice	-48 110 €	-55 262 €	-64 224 €	-39 437 €	63 633 €
Résultat cumulé avec n-1	368 051 €	312 788 €	248 564 €	209 127 €	272 760 €
Epargne brute	168 387 €	126 249 €	90 460 €	149 870 €	213 261 €
Epargne nette	63 271 €	18 712 €	-38 706 €	21 901 €	82 399 €

La section de fonctionnement est toujours excédentaire et se maintient désormais à un niveau supérieur à 200 000 €, le résultat annuel étant positif en 2024 pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 2020. Il est important de noter à la lecture du résultat et du niveau d'épargne, que la situation budgétaire est désormais en voie d'amélioration.

Le niveau d'épargne brute (= autofinancement) dépasse pour la 1<sup>ère</sup> fois 200 000 €, traduisant notamment la progression des recettes issues de la vente d'eau (l'impact de la révision tarifaire est réel et se traduit concrètement sur les recettes).

Le graphique ci-dessous retranscrit cette amélioration :



Par rapport au prévisionnel fixé lors du DOB 2024 :

	Prévisionnel DOB	Réalisé
<b>Dépenses</b>	1 079 848 €	975 726 €
<b>Recettes</b>	1 075 643 €	1 039 359 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	-4 205 €	63 633 €
<b>Epargne brute</b>	145 423 €	213 261 €

## 2.2 Section d'investissement

### 2.2.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget d'investissement :

	2020	2021	2022	2023	2024
(DRI) Dépenses réelles	206 845 €	448 789 €	1 803 315 €	324 340 €	449 104 €
<i>Dont emprunts</i>	105 116 €	107 538 €	110 042 €	127 968 €	130 861 €
(DOI) Dépenses d'ordre	192 845 €	151 952 €	135 266 €	167 781 €	139 781 €
Déficit budget N-1					
<b>TOTAL DEPENSES (I)</b>	<b>399 690 €</b>	<b>600 742 €</b>	<b>1 938 581 €</b>	<b>492 121 €</b>	<b>588 885 €</b>
(RRI) Recettes réelles	47 300 €	144 625 €	1 432 097 €	100 896 €	607 260 €
(ROI) Recettes d'ordre	409 342 €	333 464 €	289 950 €	357 087 €	289 409 €
Excédent budget N-1	407 853 €	464 806 €	342 153 €	125 618 €	91 481 €
<b>TOTAL RECETTES (I)</b>	<b>864 496 €</b>	<b>942 894 €</b>	<b>2 064 199 €</b>	<b>583 601 €</b>	<b>988 150 €</b>

## 2.2.2 Résultat de la section d'investissement

Le résultat de la section de d'investissement est positif. La somme des restes à réaliser étant inférieure au résultat cumulé de l'exercice, la section établit un excédent global d'investissement.

*Note : dans le cadre d'un déficit cumulé d'investissement négatif, la couverture est réalisée de manière naturelle par l'excédent de la section de fonctionnement.*

	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat de l'exercice	56 952 €	-122 653 €	-216 535 €	-34 138 €	307 784 €
Résultat cumulé avec n-1	464 806 €	342 153 €	125 618 €	91 481 €	399 265 €
(RAR) Restes à réaliser	-176 345 €	-64 866 €	328 677 €	261 095 €	-277 052 €
Besoin d'investissement (si -)					
Excédent d'investissement (si +)	288 461 €	277 286 €	454 295 €	352 576 €	122 213 €

Par rapport au prévisionnel fixé lors du DOB 2024 :

	Prévisionnel ROB	Réalisé
Dépenses réelles	953 860 €	449 104 €
Recettes réelles	1 170 513 €	607 260 €
RAR		- 277 052 €
Résultat de l'exercice	366 281 €	307 784 €

L'exécution des dépenses et recettes d'investissement fait ressortir un résultat proche du prévisionnel.

## PARTIE 3. ANALYSE DE LA STRUCTURATION BUDGETAIRE

### 3.1 Structuration des dépenses réelles de fonctionnement

Le budget de l'eau potable est structuré dans ses grandes catégories de dépenses comme suit :

#### 3.1.1 Dépenses liées aux ressources humaines

Dans ce poste de dépenses, sont considérées à la fois :

- Les dépenses relevant des charges de personnel du Syndicat (chapitre 12), des charges de personnels mis à disposition pour d'autres collectivités
- Les dépenses relevant de prestations intellectuelles sous-traitées à des personnels extérieurs, mais dont les missions pourraient être réalisées par le SET s'il en avait les effectifs.

L'objectif est d'évaluer au travers de ce poste, toutes les dépenses relevant de l'administration générale, de la facturation de l'eau, de l'ingénierie (hors maîtrise d'œuvre relevant de l'investissement) et de l'exploitation, c'est-à-dire toutes les dépenses formant une chaîne complète de personnel pour la mise en exercice de toutes les composantes d'un service de l'eau.

	2020	2021	2022	2023	2024
Ressources humaines €	138 572 €	141 088 €	160 547 €	140 623 €	171 274 €
Equivalence en équivalent temps plein (ETP - base 40 000 € annuel)	3,5	3,5	4,0	3,5	4,3

Cf. étude de développement réalisée en 2023.

#### 3.1.2 Correction des factures

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux incidents de facturation :

- Factures annulées ou remboursées aux abonnés et abandons de créances

	2020	2021	2022	2023	2024
Corrections des factures	97 €	420 €	112 €	1 925 €	516 €
Recettes annuelles	710 131 €	644 102 €	714 458 €	821 543 €	864 548 €
% de corrections des factures / recettes	0,02%	0,07%	0,02%	0,23%	0,05%

#### 3.1.3 Dépenses d'exploitations

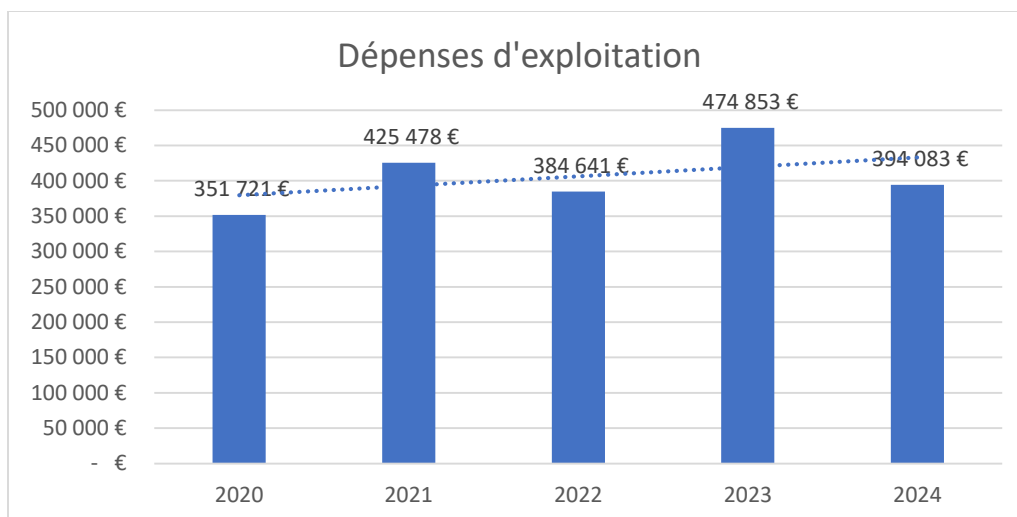
Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées à l'exploitation des installations et au fonctionnement du service « exploitation » :

- Prestations techniques de sous-traitance (travaux, remblais, électromécanique, analyse qualité, lavage réservoirs...)
- Fournitures techniques (matériaux, pièces de robinetterie, réseaux, équipements des agents...)
- Electricité
- Autres frais d'exploitation (carburants, entretien sur les véhicules...)
- Autres frais liés aux biens immobiliers (entretien et réparation des bâtiments et ouvrages)

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'exploitation	351 721 €	425 478 €	384 641 €	474 853 €	394 083 €

Les dépenses d'exploitation du Syndicat sont globalement en légère évolution dans le temps, passant de 350 000 à environ 400 000 € par an depuis 2020.





### 3.1.4 Dépenses financières

*Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées au remboursement des intérêts d'emprunts et les intérêts courus non échus (ICNE).*

	2020	2021	2022	2023	2024
Dettes et frais financiers	24 856 €	22 921 €	21 954 €	28 500 €	32 811 €

La charge des intérêts de la dette est en hausse depuis 2022, en lien avec la souscription de plusieurs emprunts récents :

- Emprunt débloqué en 2022 pour 350 k€ (taux faible 1,39%)

### 3.1.5 Dépenses de structure

*Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux frais administratifs généraux et aux indemnités des élus.*

Les dépenses liées aux frais de structure représentent 8 à 9% des dépenses réelles totales depuis 2020 et sont globalement stable dans le temps.

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de structure	38 076 €	30 487 €	41 317 €	41 221 €	43 071 €

### 3.1.6 Redevances reversées

*Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux versements des redevances :*

- A l'agence de l'eau (prélèvement, pollution)

Dans la pratique, le SET retraçant les opérations comptables du service public d'assainissement collectif dans un budget spécifique, les redevances pour modernisation des réseaux de collecte sont enregistrées dans ce même budget et n'apparaissent pas dans celui de l'eau potable.

	2020	2021	2022	2023	2024
Redevances reversées	52 700 €	24 447 €	23 960 €	26 859 €	23 579 €
Redevances encaissées	25 961 €	24 758 €	25 023 €	26 412 €	24 052 €

**A noter en 2020, l'important écart entre les versements et les encaissements s'explique par la régularisation des soldes dus des redevances lorsque les communes étaient encore compétences en 2019.**

Le solde des encaissements / reversement est le suivant :

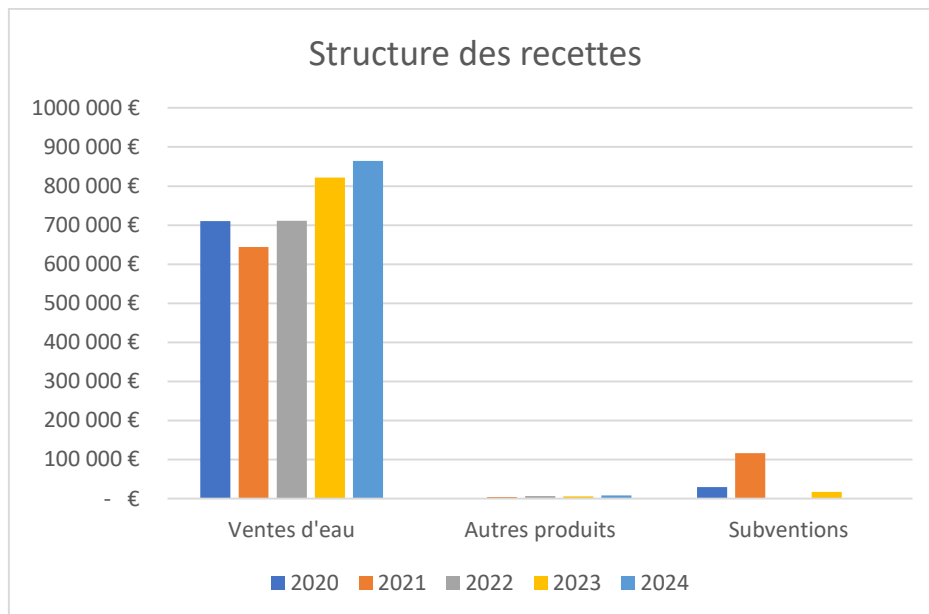
	2020	2021	2022	2023	2024
Solde annuel	-26 739 €	312 €	1 063 €	-447 €	473 €
Solde cumulé	-38 230 €	-37 918 €	-36 855 €	-37 302 €	-36 829 €

### 3.2 Structuration générale des recettes

Les recettes des ventes d'eau et de surtaxes sont en hausse constante depuis 2021, en lien avec le programme de révision tarifaire adopté par le Syndicat pour soutenir son développement et ses investissements.

En revanche les produits liés aux subventions d'exploitation sont en baisse régulière depuis 2021.

	2020	2021	2022	2023	2024
Ventes d'eau	710 131 €	644 099 €	711 057 €	821 543 €	864 548 €
Surtaxes	1 145 €	4 521 €	6 347 €	5 726 €	8 578 €
Subventions	29 396 €	116 042 €	- €	17 352 €	- €



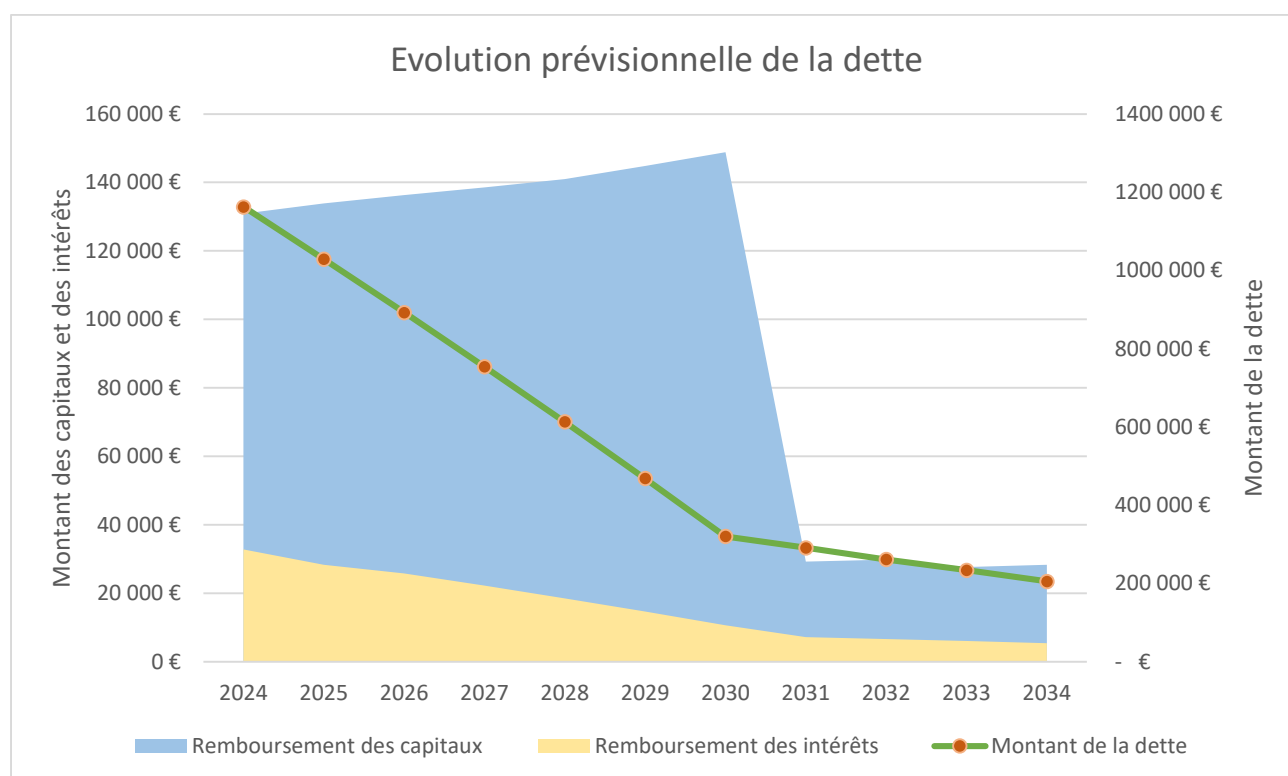
## PARTIE 4. LA STRUCTURE ET L'ETAT DE LA DETTE

### 4.1 Présentation de la dette

La décomposition de la dette supportée par le budget de l'eau potable au 31 décembre 2024 est la suivante :

n°		Date entrée	Nominal	Taux	Durée
525605	E20	01/01/2019	542 258,69 €	3,36	12
8742608	E35	01/01/2019	21 376,00 €	0,80	8,5
10686431	E28	01/01/2019	38 266,67 €	0,00	14
1088991	E27	01/01/2019	338 829,96 €	0,00	12
10601231	E26	01/01/2019	30 731,40 €	0,00	18
20287302	E25	01/01/2019	172 512,46 €	4,40	21,75
AN096665	E32	01/01/2019	372 138,00 €	3,29	12
8917393	E51	24/06/2022	350 000,00 €	1,39	20

L'état des remboursements de la dette sur les 10 prochaines années (horizon 2033), au regard des emprunts contractés par le Syndicat, serait le suivant :



### 4.2 Ratios et indicateurs d'analyse de la dette

La durée d'extinction de la dette est un indicateur qui permet de calculer le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette, en supposant qu'elle consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette. Cet indicateur se calcule comme suit : *encours total de la dette / épargne brute annuelle*

Le ratio de surendettement permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité. Cet indicateur se calcule comme suit : *encours de la dette / recettes de fonctionnement*. Les ratios sont calculés sur la base du montant en CRD dû par le Syndicat à ses créanciers.

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Total CRD	1 308 223 €	1 200 685 €	1 421 519 €	1 293 551 €	1 162 690 €
Désendettement (années)	7,8	9,51	15,71	8,63	5,45
Ratio de surendettement*	169%	186%	196%	157%	134%

## PARTIE 5. L'ETAT DES EFFECTIFS

### 5.1 Etat des effectifs

#### 5.1.1 Effectifs totaux (pourvus et non pourvus)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les effectifs budgétaires internes ouvert du Syndicat étaient les suivants :

	TOTAL OUVERTS		Affecté au budget de l'eau	Affectés au budget de l'assainissement	Affectés au budget du SPANC
	En nombre	En ETP	En ETP	En ETP	En ETP
Service administratif	5	3,4	2,01	1,34	0,05
Service technique	6	6,0	3,1	2,9	0,0
<b>TOTAL 2024</b>	<b>11</b>	<b>9,4</b>	<b>5,11</b>	<b>4,24</b>	<b>0,05</b>
TOTAL 2023	9	7,4	4,0	3,4	0,05
TOTAL 2022	10	7,4	4,1	3,3	0,05
TOTAL 2021	9	6,5	4,1	2,3	0

#### 5.1.2 En mise à disposition et prestations extérieures

Au 31 décembre 2022, les effectifs mis à disposition du Syndicat par ses communes membres ou dans le cadre de prestations spécifiques sont les suivants :

	TOTAL MAD ou prestations	Affecté au budget de l'eau	Affectés au budget de l'assainissement	Affectés au budget du SPANC
	En ETP	En ETP	En ETP	En ETP
Service administratif	0,57	0,34	0,22	0,01
Service technique	0,16	0,16	0,00	0,00
<b>TOTAL 2024</b>	<b>0,73</b>	<b>0,50</b>	<b>0,22</b>	<b>0,01</b>
TOTAL 2023	0,73	0,50	0,22	0,01
TOTAL 2022	0,73	0,50	0,22	0,01
TOTAL 2021	0,62	0,21	0,41	0

#### 5.1.3 Effectifs totaux

Au total, le Syndicat s'appuie sur l'équivalent de 10,1 équivalents temps pleins (9,4 + 0,7) pour fonctionner au quotidien.

### 5.2 La rémunération du personnel

Les composantes de la rémunération des agents de droit public est la suivante :

- FILIERE TECHNIQUE : traitement de base + régime indemnitaire
- FILIERE ADMINISTRATIVE : traitement de base + régime indemnitaire

### 5.3 Durée du travail

La durée du travail est de 35h hebdomadaire pour les agents. La décomposition des temps de travail est toutefois la suivante :

	En nombre	En ETP
AGENT A TEMPS PLEIN	6	6
AGENTS A TEMPS PARTIELS (plus de 50%)	1	0,6
AGENTS A TEMPS PARTIELS (moins de 50%)	3	0,8

## PARTIE 6. TRAJECTOIRE BUDGETAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024–2029

---

### 6.1 Construction de la trajectoire budgétaire

La trajectoire budgétaire 2024 – 2029 est construite à partir des besoins en investissement et en fonctionnement identifiés par le Syndicat, sur la base d’hypothèses de financement, d’inflation, de taux d’intérêts...

### 6.2 Présentation du programme d’investissement 2024 - 2029

Le programme d’investissement du Syndicat sur les 10 prochaines années est construit comme suit :

- Exercice 2024 : investissements réalisés
- Exercice 2025 : projection opérationnelle des investissements + restes à réaliser 2024
- Exercice 2026 : projection opérationnelle des investissements
- Exercice 2028 et 2029 : projection opérationnelle des investissements + enveloppe prévisionnelle de renouvellement (300 k€ en 2028 et 500 k€ en 2029).

	<b>Total</b>	<b>Dont PPI</b>	<b>Dont emprunts</b>
2024	449 104 €	318 242 €	130 861 €
2025	1 307 902 €	1 174 053 €	133 849 €
2026	978 024 €	819 200 €	158 824 €
2027	2 282 637 €	2 099 276 €	183 361 €
2028	998 221 €	755 000 €	243 221 €
2029	1 082 555 €	815 000 €	267 555 €
	<b>7 098 442 €</b>	<b>5 980 772 €</b>	<b>1 117 671 €</b>

### 6.3 Présentation des évolutions de la section de fonctionnement

#### 6.3.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été estimées pour les exercices 2026 à 2029 comme suit :

- Pour les dépenses réelles d’exploitation, pour chaque année, à partir du montant N-1 augmenté d’une inflation de + 3% (+ 20 000 € pour 2025 par rapport à 2024).
- Pour les intérêts de la dette, suivant le prévisionnel d’évolution des emprunts actuels et suivant la dette à souscrire pour financer le programme d’investissement 2025 – 2029 (taux d’endettement de 55%, financée à 3%).

Les autres dépenses du service ont également été simulées :

- Redevances Agence de l’Eau 12<sup>ème</sup> programme

Enfin concernant les amortissements :

- Amortissements actuels = évolution prévisionnelle des amortissements en cours, pour des biens amortis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Amortissements nouveaux = évolution prévisionnelle des amortissements à venir, pour des biens dont la réalisation interviendra après le 1<sup>er</sup> janvier 2025
  - o La durée moyenne d’amortissement des immobilisations est fixée à 30 ans.

Le résultat serait le suivant :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
(DRF) Dépenses réelles	686 317 €	731 084 €	834 285 €	864 777 €	916 242 €	944 325 €
DRF exploitation	629 927 €	692 597 €	713 375 €	734 776 €	756 819 €	779 524 €
DRF intérêts emprunts actuels	32 811 €	28 288 €	25 787 €	22 202 €	18 495 €	14 649 €
DRF intérêts emprunts nouveaux			13 528 €	26 204 €	59 333 €	68 558 €
DRF redevances Agence	23 579 €	10 199 €	81 595 €	81 595 €	81 595 €	81 595 €
(DOF) Dépenses d'ordre	289 409 €	329 487 €	367 604 €	389 879 €	456 530 €	475 359 €
Amortissements actuels	289 409 €	329 487 €	328 803 €	324 104 €	321 113 €	315 108 €
Amortissements nouveaux			38 802 €	65 775 €	135 418 €	160 251 €

### 6.3.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes de la vente d'eau ont été évaluées comme suit :

- Pas d'évolution des volumes vendus entre 2024 et 2029 (378 000 m3).
- Evolution des tarifs suivant la trajectoire fixée fin 2024.

Les autres recettes ont également été reconstituées sur la base d'un ratio par rapport aux recettes de vente d'eau (14%).

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
(RRF) Recettes réelles	899 578 €	1 078 693 €	1 171 771 €	1 215 494 €	1 259 218 €	1 302 941 €
RRF vente d'eau	864 548 €	1 062 584 €	1 085 176 €	1 128 899 €	1 172 622 €	1 216 345 €
RRF autres	10 978 €	5 910 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
RRF redevances Agence	24 052 €	10 199 €	81 595 €	81 595 €	81 595 €	81 595 €
(ROF) Recettes d'ordre	139 781 €	164 350 €	168 524 €	175 684 €	201 444 €	210 572 €
Reprise subventions actuelles	139 781 €	164 350 €	164 612 €	160 983 €	158 886 €	158 081 €
Reprise subventions nouvelles			3 912 €	14 701 €	42 558 €	52 491 €

## 6.4 Financement du programme d'investissement

Le financement du programme d'investissement est supposé comme suit :

- 35% de taux moyen de subventions par an sur les investissements réseaux et ouvrages
  - o A noter le taux moyen de subvention est de 40% sur les exercices 2025 - 2029
- 55% de taux annuel d'endettement (au taux moyen de 3% sur 20 ans) sur les investissements réseaux et ouvrages
  - o Taux réel d'endettement sur la totalité de la section d'investissement : 41%

L'autofinancement du Syndicat devra alors couvrir :

- Les remboursements des capitaux des emprunts
- Le reste à charge des investissements

En supposant l'évolution de la section de fonctionnement présentée précédemment, le Syndicat devrait dégager environ 1,95 M€ d'autofinancement.

ASSAINISSEMENT - PPI 2024 - 2029	
Dépense d'investissements	7,10 M€
Recettes d'investissements	5,40 M€
Solde à financer	1,70 M€
Autofinancement (= épargne brute)	1,95 M€
Solde à financer après autofinancement	0 M€
Excédents globaux fin 2023	0,30 M€
Excédents globaux fin 2029	0,55 M€

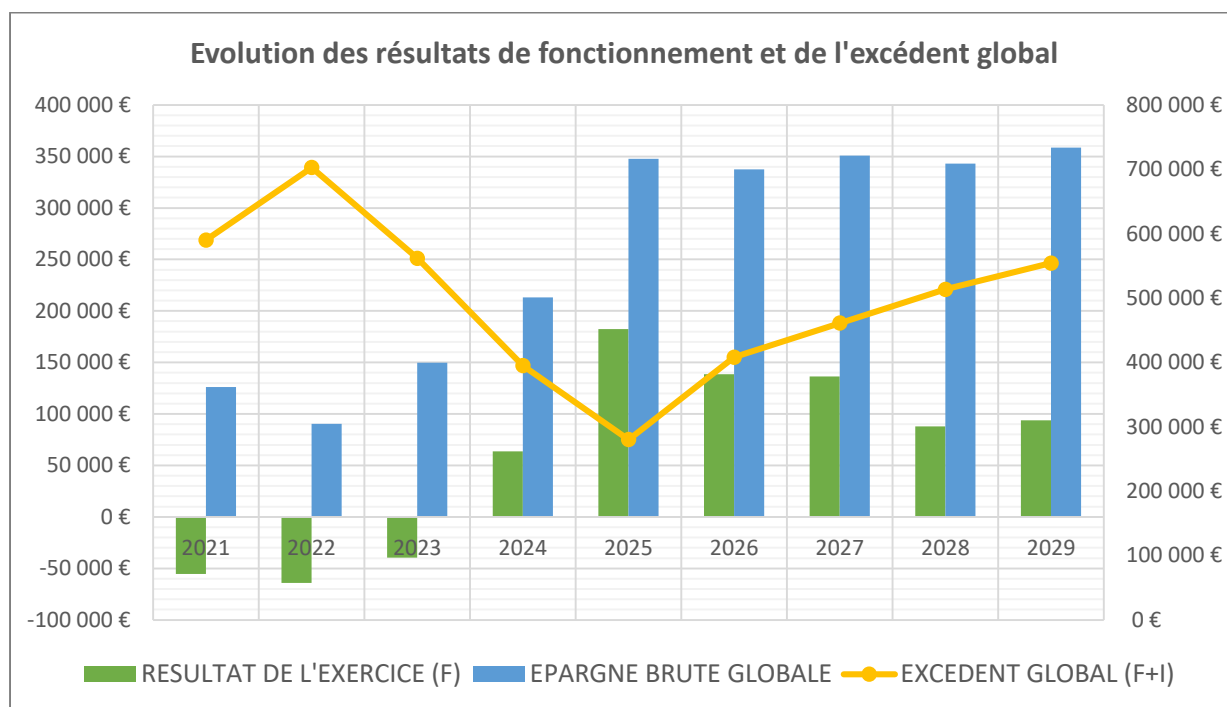
Dont emprunts	2,90 M€
Dont subventions	2,50 M€

Emprunts	41%
Subventions	35%
Autofinancement	27%

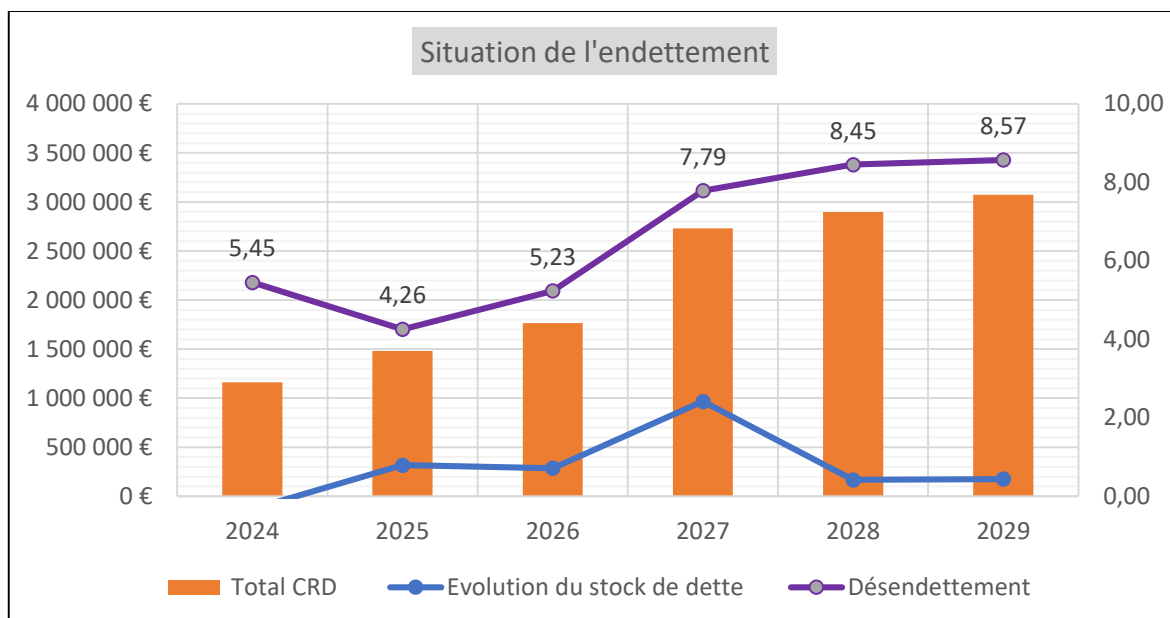
Progression des excédents	+ 85%
Objectif : réserve 2029 = réserve 2021 = 0,6 an de dépenses fonctionnement = 0,5 an de dépenses d'investissement	

## 6.5 Visualisation des résultats

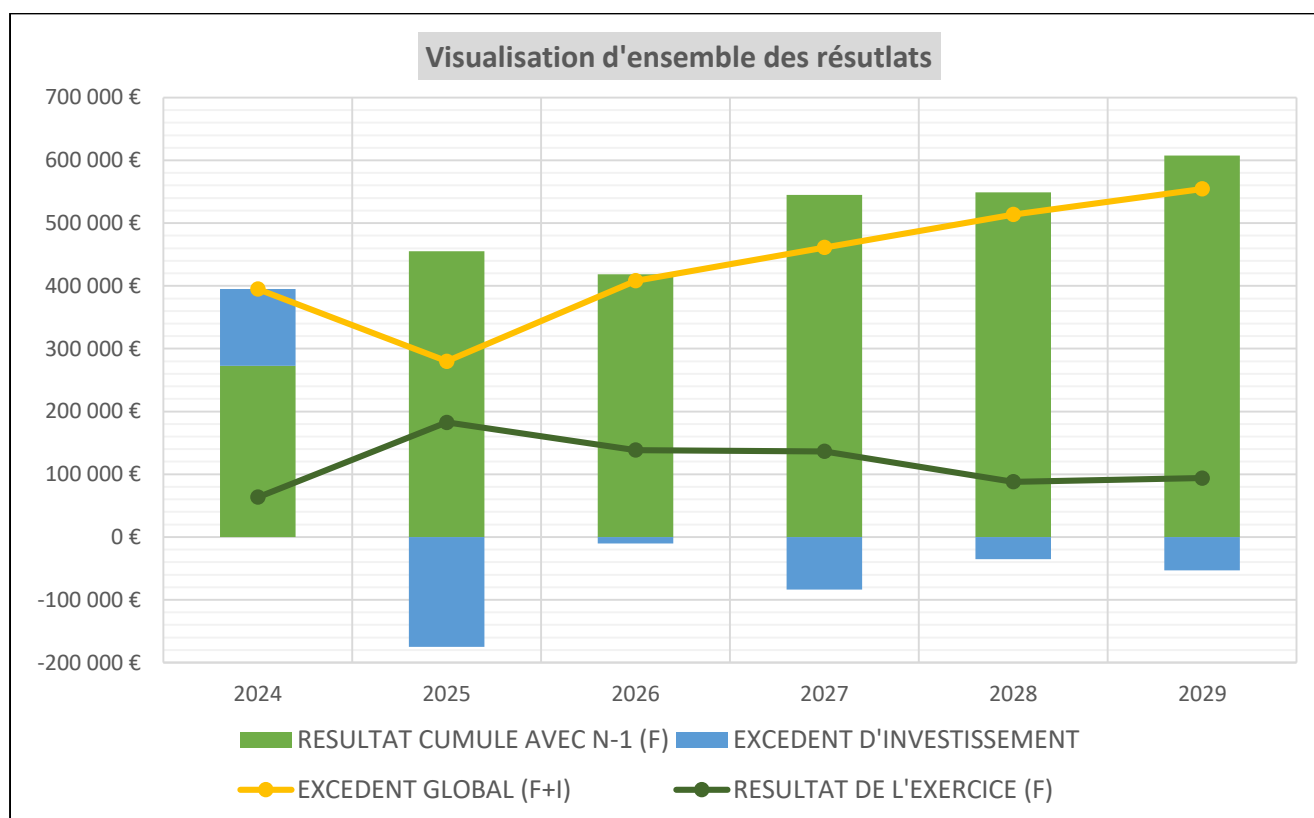
La simulation budgétaire des sections de fonctionnement et d'investissement produit les résultats suivants :







Le financement des investissements serait donc réaliste dans les conditions prédéterminées auparavant. L'excédent global serait positif à environ 0,55 M€ en 2029, revenant à son niveau de 2026, tandis que le niveau de dette restera à un niveau acceptable.



Seul bémol, les résultats annuels de fonctionnement seraient en légère baisse régulière entre 2025 et 2029, même si les niveaux, en valeur absolue, sont suffisants à l'heure actuelle pour soutenir la programmation d'investissement du Syndicat.

## 6.6 Visualisation des tarifs

Les tarifs cibles harmonisés en 2026 seraient les suivants :

- 75,00 € pour l'abonnement
- 2,15 € /m3 de consommation

La trajectoire tarifaire adoptée par le Syndicat fin 2024 permet de soutenir le développement et les investissements proposés pour la période 2024 – 2029.

L'évolution des tarifs qui ont été adopté est la suivante :

